



Code de conduite du groupe Ypsomed

Chère collègue, cher collègue,

Le succès et la réputation du groupe Ypsomed (ci-après dénommé Ypsomed) sont directement liés à la manière dont nous nous comportons envers à nos clients, partenaires commerciaux et actionnaires, ainsi qu'entre nous. En garantissant des performances élevées dans toutes nos activités et en agissant de manière honnête, ouverte et responsable, nous renforçons la confiance que nous témoignent nos clients, partenaires commerciaux et actionnaires.

Le présent code de conduite décrit les règles de conduite les plus importantes pour vous aider dans vos actions et décisions quotidiennes au sein de l'entreprise.

Soyez responsable et aidez-nous à appliquer nos valeurs de manière rigoureuse. Soyez un modèle et mettez en garde les collaborateurs s'ils ne respectent pas nos valeurs et principes de gestion ou si vous avez des doutes par rapport à un comportement.

En tant que cadre, vous intégrez le code de conduite à vos décisions et motivez vos collaborateurs à agir conformément à ce code.



Responsabilité sociale

Respect des dispositions légales

Nous respectons les lois et réglementations des pays dans lesquels nous exerçons des activités. Nous nous conformons aux règles culturelles et sociales de chaque région, en accord avec les lois et nos valeurs.

Il en va de la responsabilité de chacun de s'informer des lois, réglementations et règles culturelles et sociales en vigueur.

Santé et sécurité

Nous préservons la santé et le bien-être pour nous-mêmes, nos collaborateurs ainsi que l'environnement, en respectant des directives environnementales et lois pertinentes, les instructions et exigences internes, tout en adhérant aux processus. Lors des prises de décision, nous considérons toujours les effets sur l'environnement et la société. Nous gérons nos ressources de manière consciente tout en les préservant. Nous considérons la durabilité comme une opportunité de contribuer à une vie saine et durable.

Nous nous concentrons sur les besoins des patients et clients et contribuons à la meilleure qualité de vie possible grâce à des produits innovants, faciles à utiliser et fiables.



Comportement dans l'environnement de travail

Respect et estime

L'expansion internationale de nouvelles filiales favorise la diversité culturelles au sein de notre entreprise et, nous sommes fiers de dynamiser notre succès avec de nouvelles idées. Nous traitons nos collaborateurs, clients et partenaires commerciaux de manière honnête, équitable et respectueuse. Nous respectons la personnalité de nos interlocuteurs et évitons tout type de discrimination et de harcèlement. Nous ne tolérons pas les discriminations fondées sur le sexe, l'origine, la langue, la religion ou l'identité sexuelle, l'âge ou toute autre caractéristique personnelle.

Nous encourageons l'égalité des droits et des chances de tous les collaborateurs et les accueillons avec estime et respect.

Communication

Nous cultivons avec nos clients, partenaires commerciaux, actionnaires et collaborateurs, une communication transparente, honnête et ouverte. Pour ce faire, nous respectons les principes suivants: nous assurons des communications dans les meilleurs délais, claires, sans ambiguïté, cohérentes et adaptées au destinataire.

Nous rédigeons nos correspondances écrites et documents de manière compréhensible et veillons à utiliser un langage soigné et cultivé. Pour ce faire, nous nous concentrons sur l'essentiel.

Intégrité

Nous condamnons fermement la corruption et toute autre forme de comportement commercial corrompu et empêchons de telles situations grâce à la transparence et à l'honnêteté. Ceci s'applique en particulier lorsque nous traitons avec des professionnels de santé et établissements médicaux, où nous respectons les codes de déontologie propres au secteur, en vigueur dans chaque pays.

Si des intérêts ou des relations personnels influencent nos transactions commerciales ou en donnent seulement l'apparence, nous présentons ouvertement la situation. Conjointement à la direction, nous désamorçons les conflits potentiels en prenant des mesures appropriées.





Traitement des actifs

Comportement par rapport à nos clients

Avec nos clients, nous aspirons à des relations durables, caractérisées par l'ouverture d'esprit et la fiabilité des livraisons. Nous les convainquons par nos produits innovants de haute qualité et créons les bases de la confiance grâce à notre professionnalisme.

Nous faisons uniquement des promesses que nous pouvons tenir, fixons des priorités et garantissons une communication proactive et claire.

Comportement par rapport aux fournisseurs et aux conseillers

Les relations avec nos fournisseurs et conseillers reposent sur la confiance et le respect. Nous partons du principe que nos partenaires commerciaux respectent les lois et assument leur responsabilité envers les collaborateurs, la société et l'environnement. Les fournisseurs et conseillers à la réputation irréprochable méritent notre confiance.

Comportement par rapport à la concurrence

Nous traitons nos concurrents de manière objective et équitable et respectons la protection de la propriété intellectuelle. Grâce à un comportement commercial professionnel, nous nous démarquons de toute action qui empêche, restreint ou altère la libre concurrence.

Nous acquérons un avantage concurrentiel grâce à des produits innovants, des standards de qualité et de performance élevés, ainsi qu'un comportement intègre et compétent.

Nous respectons et protégeons la totalité des actifs d'Ypsomed et les traitons de manière responsable et avec prudence.

Propriété intellectuelle

Nous identifions notre propriété intellectuelle et la protégeons si nécessaire à l'aide de mesures appropriées.

Confidentialité

L'utilisation que nous pouvons faire des secrets commerciaux, informations confidentielles de nos partenaires commerciaux et les données personnelles, en particulier les données relatives à la santé, est toujours conforme à la loi et à des fins clairement déterminées. Nous ne partageons pas d'informations confidentielles avec des tiers (par ex. clients, fournisseurs et membres de la famille) dans des conditions qui seraient contraires à la loi.

Nous n'utilisons jamais les informations confidentielles à des fins personnelles, ni pour des recommandations visant à l'achat ou à la vente de titres de la société Ypsomed Holding AG ou d'autres sociétés.

Nous utilisons les moyens de communication électroniques de manière responsable et consciencieuse et prévenons les dangers liés aux activités en ligne.



Conformité et mise en œuvre

Mise en œuvre et formation

Le présent code de conduite fait partie intégrante du contrat de travail. Il est disponible sur l'Intranet et sur le site Web d'Ypsomed.

Nous sommes sensibilisés à un comportement approprié à l'aide de formations appropriées liées à la fonction, ainsi que de documents complémentaires. Les formations sont obligatoires pour nous et nous y assistons régulièrement. Notre direction, les ressources humaines et le département juridique répondent aux questions et doutes relatifs au code de conduite et se tiennent à disposition de tous les collaborateurs pour les conseiller.

Fautes

Si nous observons des situations et des événements allant à l'encontre du présent code de conduite, nous pouvons nous adresser à la notre responsable hiérarchique, aux ressources humaines, au directeur général et/ou au département juridique.

Ypsomed entretient une culture d'entreprise ouverte, caractérisée par une confiance mutuelle. Les collaborateurs qui signalent de bonne foi des comportements qui ne seraient pas en adéquation avec le présent code de conduite ne doivent pas craindre un quelconque préjudice. Chaque signalisation est prise très au sérieux et traitée dans la mesure du possible de manière confidentielle.

La direction ne tolère aucune infraction au code de conduite ou à tout droit en vigueur. Les collaborateurs commettant des fautes doivent s'attendre à des mesures disciplinaires civiles ou pénales et relevant du droit du travail, ainsi qu'au licenciement.

Entrée en vigueur

Le présent code de conduite a été approuvé le 8 mars 2018 par le conseil d'administration et entre en vigueur le 1er avril 2018. Il remplace le code de conduite du 1er janvier 2010.

